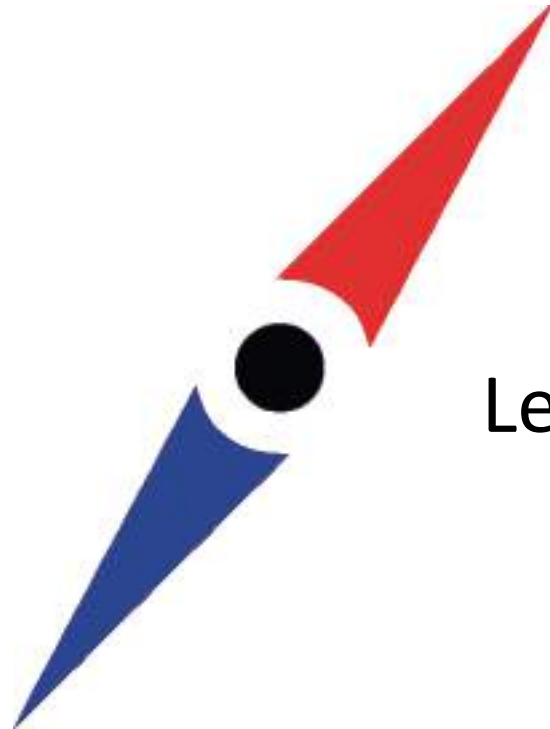




Rapport de mission 2023

Sommaire



La mission de Civipol	03
Le comité de mission	04
La reconnaissance externe	05
Les axes stratégiques et leurs indicateurs	06
Les perspectives	21
Annexe 1: La méthodologie suivie	22

La mission de Civipol : un monde plus sûr

Civipol, opérateur du ministère de l'Intérieur

CIVIPOL, opérateur de coopération technique internationale du ministère de l'Intérieur, assiste le ministère et les États partenaires pour construire des réponses aux défis sécuritaires partagés. Civipol agit dans le cadre de projets mis en œuvre sur financements bilatéraux et multilatéraux, notamment européens.

Pour une sécurité de tous

La « raison d'être » de Civipol est de concourir au maintien de la sécurité intérieure des États en promouvant l'expertise technique du ministère français de l'Intérieur à l'extérieur des frontières. Civipol concourt à la protection des citoyens des pays en zone de conflits, ainsi qu'à celle des citoyens français et européens dans le cadre du retour en sécurité intérieure.



Le comité de mission

Le Comité de mission est un organe consultatif apportant un regard externe sur l'activité de Civipol. Il reçoit ses missions du Conseil d'administration auquel il transmet ses conclusions et ses propositions.

Il fixe les priorités opérationnelles de Civipol (zones, thématiques et modalités d'intervention) dans le cadre des priorités ministérielles, de ses statuts et missions.

Il s'assure enfin que les missions d'intérêt général de Civipol sont bien respectées conformément à son statut de société à mission.

Le Comité de mission est composé de dix membres nommés en Conseil d'administration sur proposition de son président. Ses membres représentent **8 administrations publiques de l'État français** et deux représentants de Civipol.

Au cours de l'année 2023, se sont tenues **trois sessions du comité de mission**. Lors de ces sessions, les activités de Civipol sont présentées de façon détaillée et des focus ont été effectués sur des projets majeurs. Les membres du comité valident les résultats des différents indicateurs de mission dont les évolutions sont présentées à chaque session. Enfin, des points spécifiques qui impactent directement l'action de Civipol sont présentés (risques pays, enjeux de la programmation de l'Union européenne et logiques d'intervention, etc...).

Des **réunions bilatérales avec chaque membre du comité** ont également été organisées en 2023 afin d'affiner les points de convergence des indicateurs entre chaque administration et Civipol.



La reconnaissance externe des missions de Civipol

Civipol a été audité en 2023 par la Cour des comptes qui prend acte du statut de société à mission de Civipol et souligne sa pertinence.

Cour des comptes

RAPPORT PORTANT SUR UNE ENTREPRISE
PUBLIQUE
CIVIPO
Exercices 2016-2022



« L'examen des comptes-rendus du comité de mission sur ses deux années d'existence confirme en tout état de cause la pertinence de cette instance. Le comité de mission apparaît une enceinte propice aux échanges entre les administrations et l'opérateur, ce qui doit permettre une mise en cohérence entre les orientations stratégiques de Civipol et celles des départements ministériels dans le champ de la sécurité. » (p.23)

« L'installation de ce comité le 10 juin 2021 par le directeur de cabinet du ministre de l'Intérieur et sa composition exclusivement étatique soulignent le rôle des administrations de référence dans le contrôle opérationnel de la société. » (p.23)

Les 3 axes stratégiques de Civipol

Contribuer à la mise en œuvre de la stratégie de coopération internationale du ministère de l'Intérieur

Renforcer les capacités des pays en zones fragiles dans une logique de retour en sécurité intérieure

Fournir une identité sécurisée pour une meilleure gestion des flux migratoires et renforcer la capacité des Etats à assurer la protection de leurs citoyens



Contribuer à la mise en œuvre de la stratégie de coopération internationale du ministère de l'Intérieur

Défis et enjeux

Les grands enjeux de sécurité auxquels notre pays est confronté revêtent une dimension internationale de plus en plus marquée. Qu'il s'agisse de la lutte contre le terrorisme, la criminalité organisée, ou les migrations irrégulières, l'action de nos forces de sécurité serait aujourd'hui incomplète si elle ne s'appuyait sur une ambitieuse stratégie de coopération internationale.

Dans ce contexte, le ministère de l'Intérieur s'est doté en 2001 d'un opérateur dédié, spécialisé dans la coopération technique à l'international pour compléter son dispositif d'action à l'étranger.

Civipol travaille en complète coordination avec la Direction de la coopération internationale de sécurité du ministère et son réseau d'attachés de sécurité intérieure déployé dans les ambassades françaises.

Le principe est simple : contribuer à la sécurité des citoyens français et européens en optimisant les capacités de nos partenaires dans le cadre de coopérations centrées sur des sujets d'intérêt mutuel.



Contribuer à la mise en œuvre de la stratégie de coopération internationale du ministère de l'Intérieur

Le volume d'activité

Le volume d'activité de Civipol est la somme de l'ensemble des budgets des projets mis en œuvre par Civipol. C'est un indicateur simple et efficace pour évaluer la capacité de Civipol à capter des financements pour exécuter sa mission de service public en appui au ministère de l'Intérieur.

Concernant la mise en œuvre des projets, le volume d'activité est un bon indicateur de mesure de l'efficacité d'absorption des fonds pour mener à bien les projets au profit du ministère de l'Intérieur.

La lutte contre les trafics dans les Balkans

La lutte contre la criminalité organisée dans les Balkans occidentaux et spécifiquement contre les trafics qui servent à la financer est un enjeu majeur pour l'Union européenne et la France. La région est une plaque tournante des trafics de migrants et d'êtres humains. Les groupes criminels y organisent le départ de migrants illégaux vers l'espace européen et des réseaux de passeurs très actifs assurent le transit de migrants venant du Moyen-Orient et d'Afrique. Les Balkans occidentaux sont également un point névralgique du trafic illégal d'armes légères et de petits calibres, ainsi que du trafic de stupéfiants. La coopération technique avec les FSI des Etats balkaniques sur ces thématiques constitue dès lors une priorité.

La mobilisation de fonctionnaires actifs

La mise à disposition ou le détachement au profit de Civipol de fonctionnaires en activité du ministère de l'Intérieur est l'illustration la plus concrète de la coopération entre Civipol et le ministère. Cette coopération apporte à Civipol une expertise unique et incontestable et permet au ministère de prolonger son action au niveau international.

La lutte contre la radicalisation

La lutte contre la radicalisation est une priorité de l'Union européenne et de la France. A l'heure d'internet et des réseaux sociaux, la profusion de discours extrêmes alimente et intensifie le phénomène de radicalisation et de passages à l'acte violents. Cette radicalisation revêt de multiples formes, que ce soit idéologique, religieuse ou politique.

Contribuer à la mise en œuvre de la stratégie de coopération internationale du ministère de l'intérieur

La coopération technique dans le domaine de la sécurité a été marquée en 2023 par les tensions géopolitiques avec la Russie, notamment dans le cadre de la guerre en Ukraine, mais aussi dans le contexte de son influence grandissante en Afrique. Parallèlement, l'instabilité s'est encore accrue dans le Sahel marqué par le coup d'état au Niger et la fin officieuse du G5 Sahel. Enfin, la résurgence des tensions dans le conflit israélo-palestinien a impacté toute la coopération dans la zone MENA.

Civipol a donc dû s'adapter à ces nombreux changements au même titre que le ministère de l'Intérieur qui a réévalué ses orientations stratégiques en conséquence.

Indicateurs d'impact	Objectifs initiaux pour le 31/12/2023	Résultats 2022	Résultats 2023	Résultats cumulés 2022/2023
Évolution du volume d'activité	+11%	-3%	+28%	+25%
Nombre d'actifs mobilisés (dont actifs LT et CT)	90	46	20	66
Nombre de projets "Lutte contre les trafics dans les Balkans"	4	3	2	5
Nombre de projets « lutte contre la radicalisation »	5	5	0	5



Contribue à la mise en œuvre de la stratégie de coopération internationale du ministère de l'intérieur

Évolution du volume d'activité

Le volume d'activité de Civipol en 2023 est en **nette augmentation (+28%)** comparativement à 2022 où il avait subi une légère régression liée à l'évolution des cycles de financement de l'UE. Ceci s'explique par le début de la mise en œuvre de façon massive des **projets en Convention de contribution** liés au statut de partenaire Pillar Assessed de Civipol auprès de la Commission européenne. Ces projets d'ailleurs ont des budgets beaucoup plus conséquents que les projets de subventions qui étaient jusqu'ici le type de contractualisation majoritaire au sein de Civipol.

Nombre d'actifs mobilisés (dont actifs long terme et court terme)

La **chute du nombre d'actifs mobilisés** par Civipol sur l'année 2023 est liée à des **événements conjoncturels internes au fonctionnement du ministère de l'Intérieur**. En effet, l'organisation de deux événements sportifs d'envergure internationale (la coupe du monde de rugby en 2023 et les jeux olympiques en 2024) a obligé le ministère de l'Intérieur à prioriser la mise à disposition de ses fonctionnaires sur ces événements au détriment de la coopération internationale. Ce résultat empêche Civipol d'atteindre les objectifs fixés sur cet indicateur, mais cette situation conjoncturelle n'est aucunement symptomatique d'une distension des liens entre Civipol et le ministère.

NB : L'indicateur « actifs mobilisés » correspond au personnel en détachement ou mis à disposition par le ministère à court ou long terme. Ne sont pas inclus les experts mobilisés en tant que consultants, retraités, ou en portage.



Nombre de projets « lutte contre la radicalisation »

CIVIPOL est mobilisé depuis 2021 sur cette problématique avec le « Radicalisation Awareness Network (RAN) », programme de référence de l'Union européenne, et son volet « policy support (PS) ». En 2022, cette activité a pu être renforcée avec le lancement d'un projet connexe, « RAN PS Western Balkans », qui permet d'élargir ce travail à la zone des Balkans occidentaux. En 2023, CIVIPOL s'est positionné sur **l'appel d'offres « RAN Knowledge Hub »** qui prendra la suite du projet actuel s'il est remporté.

Le Projet READ d'appui à la réadaptation des populations à risques durant et après leur incarcération en Tunisie a poursuivi son activité de lutte contre la radicalisation et la déradicalisation en milieu carcéral en Tunisie. De même, le projet FRISCO mené par le ministère de l'Intérieur avec l'appui de CIVIPOL pour combattre le contenu terroriste en ligne est toujours en cours. D'autres projets comme le projet LEICA en Asie centrale traitent également cette thématique de façon secondaire. CIVIPOL a ainsi pu atteindre **l'objectif de 5 projets mis en œuvre** sur cette thématique durant la période 2022/2023.

Contribuer à la mise en œuvre de la stratégie de coopération internationale du ministère de l'intérieur

Nombre de projets "Lutte contre les trafics dans les Balkans"

En 2023, CIVIPOL a continué d'appuyer le ministère de l'intérieur dans la mise en œuvre de trois projets dans cette zone.

Le projet EVOFINDER consiste à équiper les pays dans la région avec un système semi-automatique d'identification, de suivi et de traçage balistique pour mieux lutter contre le trafic des armes.

Le projet SCOPE « Fighting Migrant Smuggling by establishing Common Operational Partnerships in Europe with third countries » vise à lutter contre les organisations criminelles se livrant au trafic des migrants en provenance de la Turquie vers l'Union européenne.

Le projet de « Common Airport Liaison Officers » (CALO) déploie des officiers de liaisons communs aux pays européens, au sein des « hot spots » aéroportuaires afin de lutter contre les migrations irrégulières, le trafic de migrants et les groupes criminels organisés.

Parallèlement, deux nouveaux projets ont été lancés en 2023.

Le projet « **Renforcer la protection des infrastructures critiques et des espaces publics dans les Balkans occidentaux** » a été lancé en avril 2023. Le rapport de démarrage présenté en fin d'année a permis de définir avec les cinq pays de la région un plan de travail régional et des plans d'actions nationaux pour adapter leurs cadres réglementaires à l'acquis de l'UE et pour renforcer les stratégies de leurs institutions et leurs capacités opérationnelles en 2024 et 2025.

Enfin, un nouveau contrat de **lutte contre le trafic de migrants et la traite des êtres humains (EU4FAST)** a démarré en juin 2023. Ce projet à destination des 6 pays des Balkans occidentaux est conduit par un consortium regroupant 7 états membres. La France est positionnée sur deux aspects principaux : la création d'office de type OLTIM (Office de lutte contre le trafic illicite de migrants) dans ces 6 pays et le renforcement des capacités aux frontières (contrôle et équipement). Des experts Civipol sont basés en Bosnie Herzégovine, en Serbie, en Macédoine du Nord et en Albanie.



Ainsi, l'adéquation entre les objectifs du ministère de l'Intérieur, le plan stratégique de Civipol et *in fine* les missions de Civipol est complètement opérationnelle. Les **liens avec la Direction de la coopération internationale de sécurité (DCIS)** sont solides et se déclinent des niveaux de direction jusqu'au niveau de mise en œuvre opérationnelle. Les liens des équipes projets avec les **ASI des pays d'interventions sont également primordiaux** pour la coordination et l'efficacité des projets de Civipol. La diminution du nombre d'actifs mobilisés par Civipol reste conjoncturelle.

Renforcer les capacités des pays en zone fragile dans une logique de retour en sécurité intérieure



Défis et enjeux

Les risques sécuritaires aujourd'hui sont protéiformes : groupes terroristes, criminalité organisée, milices armées, cybercriminalité... Face à ces défis, certaines zones et certains pays sont particulièrement touchés. Ces risques favorisent des dynamiques de déstabilisation pour ces régions. Les conséquences humaines sont désastreuses pour ces pays mais également pour leurs voisins et l'Europe qui en subissent les conséquences: risque d'Etats faillis, état de guerre infra-étatique, exportation de la menace au-delà des frontières, augmentation des migrations irrégulières, déliquescence de la confiance des populations envers les autorités étatiques...

L'optimisation des capacités de ces pays est donc un axe stratégique central pour CIVIPOL qui agit dans les zones de fragilité identifiées comme prioritaires par le ministère français de l'Intérieur pour, in fine, contribuer à la protection de leurs populations. Dans un monde marqué par les interdépendances, cette approche génère un retour en sécurité intérieure tant vers le territoire national que vers l'espace européen.

L'expertise de CIVIPOL se décline sur les trois fondamentaux de la sécurité intérieure des Etats : l'identité, pour consolider des systèmes d'état civil sécurisés, le contrôle des flux pour lutter contre toutes les formes de trafics et de criminalité organisée, l'empreinte territoriale pour déployer les politiques de sécurité de protection et de sécurité des Etats sur l'ensemble du territoire.

C'est la combinaison de ces actions et interventions qui permet, à travers les projets gérés par CIVIPOL, d'œuvrer et de travailler à un monde plus sûr.

Renforcer les capacités des pays en zones fragiles dans une logique de retour en sécurité intérieure

Formation des forces de sécurité intérieure

La formation du personnel des forces de sécurité intérieure représente la première brique des actions d'optimisation des capacités des partenaires de Civipol. Elle se décline notamment sous forme d'enseignements, d'entraînements, de séminaires, de workshops qui harmonisent les savoir-faire et les savoir-être spécifiques des capacités des forces vives des partenaires avec celles de leurs équivalents français et européens. Un axe important de ces formations est également la formation de formateurs afin de pérenniser et internaliser les acquis chez les partenaires. À terme, la population peut compter sur des FSI aptes à exercer pleinement leurs missions dans le respect des droits humains et à coopérer de façon efficace avec les pays de l'espace européen afin de garantir un monde plus sûr pour tous.

Démantèlement des filières

Cet indicateur permet d'évaluer l'impact opérationnel des actions d'optimisation des capacités, au-delà du simple nombre de personnes formées et d'avoir ainsi un indicateur de résultat/concrétisation des actions des FSI, suite à leur formation. Les filières démantelées le sont dans le domaine de la lutte contre la criminalité et les trafics en tous genre (êtres humains, drogues, environnement, faux médicaments, faux documents etc...). Ces démantèlements de filière contribuent directement à la protection des populations des pays partenaires et de l'espace européen contre l'esclavage, la prostitution, le trafic de drogues et de faux-médicaments.

Création et renforcement d'unités spécialisées

Au-delà des formations de personnels, CIVIPOL agit également au niveau structurel (services ou unités dans leur globalité). Cette action, plus systémique, permet d'agir à l'échelle de toute une unité pour contribuer à y développer, le cas échéant, des compétences qui pouvaient être absentes jusqu'ici (ex: unité de police judiciaire spécialisée en actes terroristes).

Fourniture d'infrastructure et d'équipements

L'optimisation des capacités peut s'accompagner de la fourniture d'équipements et d'infrastructures aux partenaires de Civipol, afin de garantir que le personnel formé et les unités nouvellement créées et/ou optimisées disposent des moyens d'action nécessaires à leurs missions.

Renforcer les capacités des pays en zone fragile dans une logique de retour en sécurité intérieure

Les activités de CIVIPOL au cours de l'année 2023 ont dû encore davantage s'adapter au nouveau contexte géopolitique international, et notamment à la situation très volatile au Sahel. Après les coups d'état au Mali en 2021 et au Burkina Faso en 2022, les deux pays qui avaient tourné le dos à la France et l'Europe ont été rejoints par le Niger qui a vu son gouvernement démocratiquement élu renversé le 26 juillet 2023. Ce dernier coup d'état a touché la coopération technique de manière sensible en mettant fin aux équipes conjoints d'investigation (ECI) sur le contre-terrorisme et la migration, et en donnant le coup de grâce au G5 Sahel que CIVIPOL soutient depuis sa création.

Néanmoins, CIVIPOL a pu lancer en 2023 une série de nouveaux projets en Afrique du Nord, dans les Balkans ou en Asie centrale, tout en travaillant sur la consolidation de son appui à des pays stratégiques en Afrique subsaharien, plus particulièrement au Sénégal, dans le golfe de Guinée ou dans la corne de l'Afrique.

Indicateurs d'impact	Objectifs initiaux pour le 31/12/2023	Résultats 2022	Résultats 2023	Résultats cumulés 2022/2023
Nombre d'éléments de forces de sécurité intérieure formés	4000	3834	3513	7347
Nombre de filières démantelées	230	114	54	168
Nombre d'unités de FSI spécialisées créées/renforcées	35	20	18	38
Volume des équipements/Infrastructures fournis et déployés (en K euros)	3000	1027	7664	8691

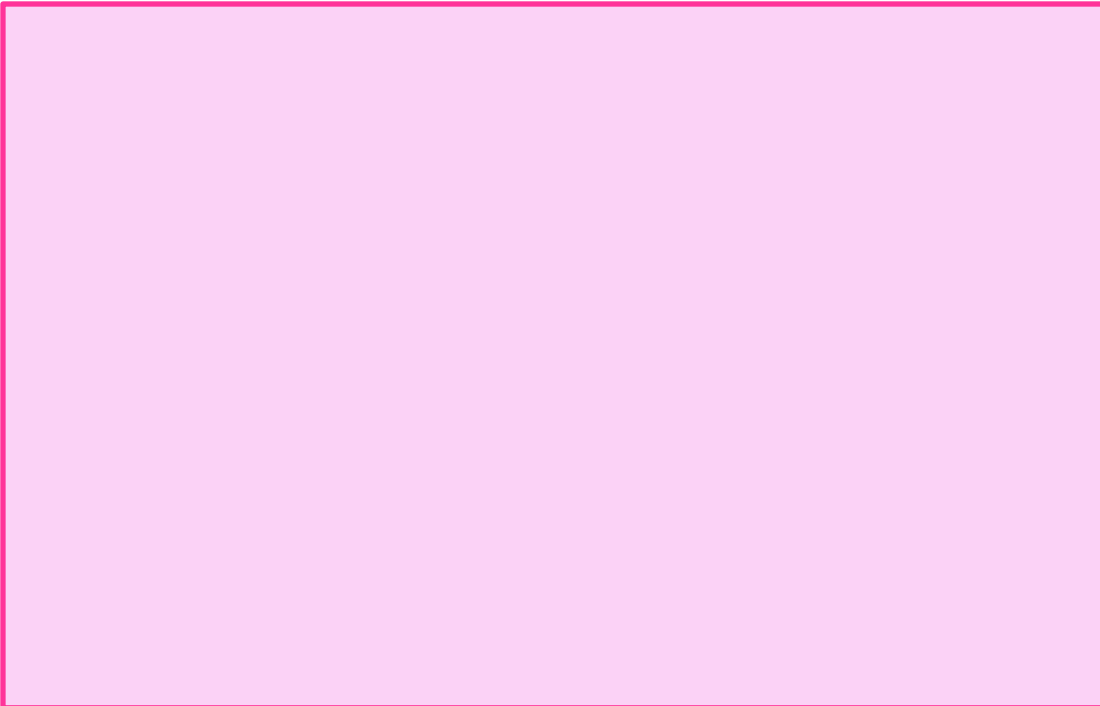


Renforcer les capacités des pays en zone fragile dans une logique de retour en sécurité intérieure

Nombre de filières démantelées 🚨

Le nombre de filières démantelées reflète les résultats de l'ensemble des projets de **partenariat opérationnel conjoint (POC)** et d'**équipe conjointe d'investigation (ECI)** conduits par CIVIPOL en appui du ministère de l'Intérieur français. Les contextes géopolitiques du Mali, du Niger et du Sénégal ont obligé Civipol à arrêter ses projets dans ces 3 pays durant l'année 2023. Cette situation empêche Civipol d'atteindre l'objectif initial pour cet indicateur.

En 2023, **54 filières ont été démantelées** grâce à l'appui apporté par CIVIPOL:



Nombre d'unités de FSI spécialisées créées/renforcées ✅

Au-delà des formations, CIVIPOL agit également d'une manière plus structurelle en contribuant à créer ou en renforcer l'intégralité d'un service ou d'une unité spécialisée. Ces services bénéficient d'un renforcement de capacité structurel et opérationnel, de l'achat d'équipement et/ou d'une amélioration de leur infrastructure.

En 2023, les actions de CIVIPOL ont permis de **renforcer 18 unités spécialisées**, dans les pays suivants:



Renforcer les capacités des pays en zone fragile dans une logique de retour en sécurité intérieure

Nombre d'éléments de forces de sécurité intérieure formés

La formation des éléments des forces de sécurité intérieure est une pierre angulaire pour le renforcement de capacité des pays en zones fragiles. En 2023, Civipol a pu former plus de **3513 personnes**. Ce nombre est en légère baisse par rapport à 2022 (3834 personnes formées), notamment à cause de la fin de plusieurs projet « partenariat opérationnel conjoint » (POC) de lutte contre le trafic illicite de migrants (TIM) et contre la traite des êtres humains (TEH). Néanmoins les objectifs pour cet indicateur ont été atteints sur les deux dernières années.

Une grande partie des personnes formées en 2023 par CIVIPOL se trouvent en **Afrique de l'Est** où les projets « Better Migration Management II » et « AML/CFT ESCAY » ont pu mettre en place des formations nationales et régionales à grande échelle formant respectivement 1104 et 1035 représentants des forces de sécurité intérieure et de la chaîne pénale.

Le projet LEICA a pu former 371 membres des forces de sécurité intérieure des **cinq pays de l'Asie centrale**.

Le projet de soutien de la police de proximité au **Liban** a formé 239 personnes et le projet d'équipe conjointe d'investigation en contre-terrorisme au **Niger** a pu former 214 personnes avant son arrêt contraint en juillet.

La politique de déploiement de Civipol suit **les priorités de l'exécutif** - tant au niveau des zones d'intervention que des thématiques traitées - afin d'assurer un retour en sécurité intérieure.

Malgré l'arrêt forcés de quelques projets, le **développement des projets dits de Partenariat opérationnel conjoint (POC) ou d'Equipes conjointes d'investigation (ECI)** a été l'un des axes forts de Civipol afin d'améliorer les partenariats entre le ministère de l'Intérieur français et ses homologues étrangers.

Volume des équipements/ Infrastructures fournis et déployés (en K euros)

Le renforcement des capacités humaines est accompagné par la fourniture d'équipements et d'infrastructures auprès des pays partenaires afin de garantir que le personnel formé et les unités nouvellement créés et/ou renforcées aient également les moyens nécessaires. En 2023, le **volume d'équipement fourni a été multiplié par sept** de 1,03M€ à 7,66M€ comparativement à l'année précédente et l'objectif de cet indicateur a été largement atteint.

Cette augmentation est notamment liée au projet « **Renforcer la capacité opérationnelle des garde-côtes et des gardes-frontières égyptiens** » pour lequel du matériel de surveillance, de recherche et de sauvetage a été livré pour une valeur de 5,8M€.

Le projet **POC Sénégal** a acheté de l'équipement pour les services partenaires à hauteur de 1,3M€, notamment des véhicules pour la police et la gendarmerie, 3 embarcations pour la DPAF, du matériel informatique et bureautique pour la DNLTL pour laquelle un nouveau siège et 4 antennes ont été achevés en 2023.

Contribuer à fournir une identité sécurisée des personnes pour une meilleure gestion des flux migratoires et optimiser la capacité des Etats à assurer la protection de leurs citoyens

Défis et enjeux

Dans le monde, 166 millions d'enfants de moins de 5 ans ne sont pas déclarés, deux tiers des décès ne sont pas enregistrés et plus d'1 milliard de personnes n'ont pas de preuve d'identité juridique. L'absence d'enregistrement à la naissance et d'acte de naissance affecte durablement la vie d'un individu, depuis l'enfance jusqu'à l'âge adulte, limitant son accès aux droits sociaux et économiques mais aussi civils et politiques, parmi lesquels le droit à la santé et à l'éducation, les droits liés à la filiation et le droit de vote.

L'état civil fondant l'identité, il constitue un outil essentiel de protection contre la marginalisation, la discrimination, l'apatridie, l'exploitation et les mauvais traitements, notamment le trafic et la traite des êtres humains, et le travail forcé. En particulier les enfants sans identité légale, et notamment les filles, sont une proie facile pour les mariages précoces et forcés, la prostitution, le trafic d'adoption, ainsi que pour l'enrôlement forcé dans des forces armées.

Un système d'enregistrement d'état civil fiable constitue également un levier pour le développement socio-économique d'un pays et sa gouvernance. Les statistiques démographiques et sanitaires qu'il génère permettent d'adapter les politiques publiques aux besoins, dans tous les secteurs. Il engendre des statistiques sociales déterminantes pour l'Agenda 2030 de l'ONU (ODD 16.9 et 17.19.2) pour le développement durable, qui consacre une cible et un indicateur à cette problématique. Il permet également d'élargir l'assiette fiscale et de mieux planifier et maîtriser les dépenses publiques. Son rôle est tout aussi essentiel pour l'établissement de documents comme les cartes d'identité et les passeports qui soient fiables et reconnus, ce qui facilite la mobilité et la migration, prévient la grande criminalité et lutte contre la fraude documentaire - qui impacte très fortement les administrations françaises dans leur fonctionnement, notamment les consulats.



Fournir une identité sécurisée pour une meilleure gestion des flux migratoires et renforcer la capacité des Etats à assurer la protection de leurs citoyens

La numérisation des registres

Cet indicateur a été choisi car il permet de mesurer un aspect important des projets dans le domaine de l'état civil, à savoir la gestion des stocks. Les actes numérisés ont ensuite vocation à être indexés dans une base de données qui permettra d'y accéder facilement. Il sera dès lors possible d'identifier les personnes qui se sont enregistrées mais ont, par exemple, perdu leur acte de naissance. La numérisation permet la constitution du registre national des personnes physiques et un suivi statistique facilité de la population.

La formation d'agents d'état civil

Cet indicateur est un autre volet pour l'optimisation des capacités, à savoir la formation des différents acteurs de l'état civil pour qu'ils effectuent les tâches qui leur incombent de manière plus efficace. Cet indicateur est fondamental car la qualité de la formation de ces acteurs garantit la pérennité des réformes mises en place.

Les actes de naissances

Cet indicateur a été choisi car il permet de mesurer concrètement le nombre d'enfants à qui il a été possible de donner une identité légale, justifiée par un acte de naissance. C'est l'un des objectifs principaux de toute action dans le domaine de l'état civil. La délivrance d'un acte de naissance peut se faire à la naissance (enregistrement des naissances) ou bien lors de campagnes de rattrapage, notamment dans les écoles. Cet indicateur est le témoin direct de l'impact des actions de Civipol. Comme indiqué plus haut, avoir un acte de naissance donne accès aux droits sociaux, économiques, civils et politiques. Il donne à son détenteur le statut de citoyen à part entière.

Les centres d'états civil informatisés

Civipol gère les flux et les stocks comme indiqué plus haut mais effectue aussi beaucoup d'optimisation de capacités des acteurs de l'état civil. Cette optimisation passe par un équipement performant dans un environnement de travail satisfaisant. C'est la raison pour laquelle Civipol réhabilite certains centres et les informatise également dans certains cas.

Les indicateurs d'impact

Contribuer à fournir une identité sécurisée des personnes pour une meilleure gestion des flux migratoires et renforcer la capacité des Etats à assurer la protection de leurs citoyens

Plusieurs marchés très importants pour l'atteinte des objectifs sur le projet état civil au Sénégal ont été signés en 2023 (marché pour la numérisation et l'indexation, marché pour la solution informatique de gestion des faits d'état civil, marchés pour l'acquisition des matériels pour équiper les centres d'état civil). Le projet ayant été prolongé de 9 mois, les fruits de ce travail sont en partie visibles sur 2023 et le seront également sur le début de l'année 2024. Les autres programmes (en Côte d'Ivoire, Centrafrique, Guinée et République démocratique du Congo) se sont concentrés sur de l'assistance technique.

Indicateurs d'impact	Objectifs initiaux pour le 31/12/2023	Résultats 2022	Résultats 2023	Résultats cumulés 2022/2023
Nombre d'actes de naissance délivrés	150000	131644	27100	158744
Nombre de registres numérisés	300000	73061	201007	274068
Nombre de centres d'état civil (CEC) informatisés	370	0	16	16
Nombre d'agents d'état civil formés	3000	1361	1849	3210



Contribuer à fournir une identité sécurisée des personnes pour une meilleure gestion des flux migratoires et renforcer la capacité des Etats à assurer la protection de leurs citoyens

Nombre d'actes de naissance délivrés

Le chiffre communiqué ici correspond aux actes de naissance délivrés dans le cadre du programme en Centrafrique (dans une démarche pour l'instant symbolique, 100 actes remis) et dans le cadre du **projet au Nord Kivu (26 000 actes de naissance** ont été remis en appliquant la méthodologie employée dans le précédent projet en République démocratique du Congo.

L'objectif pour cet indicateur a été atteint sur la période 2022/2023.

Nombre de centres d'état civil (CEC) informatisés

En 2023, des CEC ont été informatisés en **Côte d'Ivoire** et au **Sénégal**. Au Sénégal, les marchés d'équipement ont été passés avec du retard et le déploiement de ces équipements n'a pas encore été conduit sur l'ensemble du territoire. Ce déploiement **doit être effectué début 2024**. Ce déphasage dans le temps explique la non-atteinte des objectifs sur cet indicateur au 31/12/2023.



Nombre de registres numérisés*

Cet indicateur concerne uniquement le **Sénégal** pour 2023 avec **200 000 registres numérisés** au 31/09/2023. La numérisation a maintenant atteint son rythme de croisière (objectif de 15 millions d'actes numérisés) et **continuera sur l'année 2024**. Ce glissement des numérisations de 2023 sur 2024 explique la non-atteinte de l'objectif que Civipol s'était donné au 31/12/2023.

Nombre d'agents d'état civil formés

Les chiffres indiqués pour 2023 concernent deux projets: le projet en **RDC au Nord Kivu** (formation sur la méthodologie de délivrance des actes) et la **Côte d'Ivoire** (grandes sessions de formation de tous les acteurs impliqués dans le domaine de l'état civil à Yamoussoukro, avec 1613 personnes).

L'objectif de formation a été atteint pour la période 2022/2023.

De par ces différents projets, Civipol est un **acteur majeur et reconnu sur cette thématique très spécifique** et contribue fortement à **assurer la protection de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants**. Les deux cibles non-atteintes sont liés à de simples décalages dans la mise en œuvre des projets et seront atteintes dès 2024.

* Les données présentées dans le rapport de mission 2023 pour l'indicateur « Nombre de registres numérisés » s'arrêtent à fin septembre 2023.

Les perspectives de Civipol pour 2024

Civipol vient de terminer la rédaction de son nouveau plan stratégique pour la période 2024/2028. Les indicateurs de la société à mission vont donc évoluer pour s'adapter à ces nouveaux axes.

Depuis deux ans, la démarche collaborative fructueuse entre les membres du comité de mission et Civipol a permis d'entrevoir des pistes d'évolutions possibles quant aux différents indicateurs, afin qu'ils reflètent le plus fidèlement possible l'activité et les missions de Civipol.

Des indicateurs issus de la politique RSE de Civipol seront par exemple inclus comme nouveaux indicateurs de la société à mission. Ils permettront à Civipol d'élargir le spectre de ses missions en agissant autant sur les menaces directes aux personnes que sur les menaces indirectes liées à leur environnement ou aux discriminations de toutes sortes.

De même, les priorités géographiques d'action du ministère de l'Intérieur ayant évolué, il est apparu nécessaire d'adapter les indicateurs.

Enfin, compte-tenu de l'importance des enjeux migratoires, il est apparu nécessaire de mettre en avant cette problématique dans les nouveaux indicateurs.



Annexe 1: La méthodologie suivie

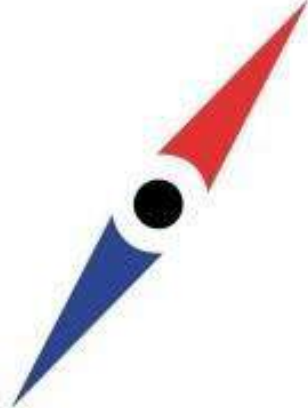
Ce rapport de mission fait le bilan des deux années écoulées depuis le précédent et premier rapport de mission de Civipol. Il synthétise l'ensemble des résultats atteints par Civipol sur chacun de ses indicateurs d'impact.

Tous ces indicateurs d'impact (à l'exception du volume d'affaire) ont été traités en transversal par les différents pôles de Civipol via un fichier Excel déposé sur une plateforme de partage. Ce fichier présente un onglet par indicateur, dans lequel chaque responsable de projet remonte les données brutes de ses projets et d'éventuels commentaires. Ces données sont ensuite vérifiées et analysées par chaque chef de pôle avant d'être remontées au contrôle interne.

Une fois ces données consolidées, ces résultats sont analysés par le comité de mission au regard des objectifs arrêtés sur chaque indicateur d'impact.



CIVIPOL



9, RUE NOTRE-DAME-DES-VICTOIRES, 75002 PARIS
TÉL. +33 (0)1 45 44 85 20 - FAX +33 (0)1 45 44 38 54
WWW.CIVIPOL.FR
CONTACT@CIVIPOL.FR